

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE**

Procès-verbal de la première séance de la session ordinaire du mois de mai 2025 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure normale des séances, mardi 6 mai 2025 à laquelle sont présents les conseillers (ères) messieurs, Luc Arseneault, Sylvain Arseneault et André Boucher ainsi que mesdames Chantal Gélinas et Louise Fay sous la Présidence de monsieur le Maire suppléant Jocelyn Mélançon, formant quorum.

Est absent : Le Maire monsieur Pierre Désaulniers

Assiste également à la séance, la Directrice générale & Greffière-trésorière, madame Julie Désaulniers.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire suppléant monsieur Jocelyn Mélançon, constate quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025**
- 4. Mot du Maire**
- 5. Correspondance**
- 6. Finances**
 - 6.1** Présentation et adoption de la liste des comptes payés et à payer du : 2025-04-30
 - 6.2** Autorisation du paiement pour les services de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité (669 598 \$)
 - 6.3** Ajout à l'avenant numéro 01 du contrat (Pluritec) pour des services professionnels supplémentaires pour le processus de demande de prix (devis) pour l'investigation et l'étude géotechnique sur le site du glissement de terrain sur chemin Bellevue (3 750 \$ plus taxes)
 - 6.4** Offre de services (Techni-Consultant) pour de l'accompagnement pour l'élaboration du « *Bilan stratégie d'économie d'eau potable* » (3 995 \$ plus taxes)
 - 6.5** Offre de services pour l'élaboration d'un plan de gestion des actifs (PGA-EAU) – Techni-Consultant (2 500 \$ plus taxes)
 - 6.6** Autorisation de procéder à des travaux de consolidation des infrastructures des terrains de balle Marcel Jobin et de soccer pour un montant d'environ 16 700 \$ plus taxes
 - 6.7** Offre de services (3 ans) – Réseau Biblio

SUITE « ITEM/ORDRE DU JOUR »

- 6.8** Quote-Part 2025 – Service de Transport Adapté (RTCS)
Service collectif spécial pour personnes handicapées
- 6.9** Résolution programmation de travaux numéro de **version n°1 (TECQ 2024-2028)** – *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec*
- 6.10** Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé – Approbation du Règlement d'emprunt #2025-019 décrétant des dépenses et un emprunt de 550 000 \$ pour le remplacement d'une unité d'urgence et d'un autobus véhicule #614
- 7. Administration et greffe**
 - 7.1** Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #590 modifiant le Règlement #418 concernant la prévention incendie
 - 7.2** Nomination de monsieur Gérald Joseph au poste de Directeur des finances
 - 7.3** Ajout d'un signataire au compte bancaire – Directeur des finances
 - 7.4** Engagement de la Municipalité à acquérir les infrastructures du projet de développement coin chemin du Lac et boulevard Trudel-Ouest (extension réseau de distribution d'eau potable)
 - 7.5** Dépôt du certificat de registre – Règlement #584 modifiant le Règlement de zonage #337 (secteur intersection rue Principale et chemin Bellevue)
 - 7.6** Résolution à la suite du résultat de la tenue de registre – Règlement #584 modifiant le Règlement de zonage #337 (secteur intersection rue Principale et chemin Bellevue)
- 8. Aménagement et environnement**
 - 8.1** Responsable des cours d'eau et de la gestion des castors – Directeur en planification et aménagement
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1** Projet parc linéaire
 - 9.2** Demande d'autorisation barrage routier (31 mai) – Club Optimiste de Saint-Boniface
 - 9.3** Demande de soutien technique afin d'assurer la sécurité lors de l'événement de la course des Demois' Ailes (installation de cônes, barrières et fermeture des rues)
 - 9.4** Résolution pour le soutien au maintien des deux gymnases à l'école Sainte-Marie

SUITE « ITEM/ORDRE DU JOUR »

10. Travaux publics

10.1 Ministère des Transports et de la Mobilité – Résolution pour l'acceptation du principe de la réalisation des travaux de remplacement de la structure P-07371A (pont) sur le chemin du Lac-des-Îles au-dessus de la rivière Machiche

10.2 Soumissions – Lignage de rues

11. Varia

12. Période de questions

13. Clôture de la séance

Rés.25-80

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Arseneault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.25-81

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2025

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Chantal Gélinas et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

4. MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens de Saint-Boniface.

C'est avec enthousiasme que je vous adresse quelques mots à titre de maire remplaçant. Le printemps est bien entamé et notre Municipalité fourmille d'activités et de projets porteurs. Voici un survol des nouvelles et des événements à venir.

Utilisation de l'eau potable

L'interdiction d'arrosage des pelouses reste en vigueur. Les mesures en place sont : aucun arrosage des pelouses ou surfaces asphaltées et remplissage de piscines ou spa interdit de 6 h à 20 h. Pour les nouveaux aménagements, un permis est requis pour arroser gazon, arbres ou arbustes. Les détails et horaires sont disponibles sur le site saint-bo. Une campagne du gouvernement du Québec sera diffusée sur nos plateformes pour promouvoir les bonnes pratiques.

SUITE « ITEM 4/MOT DU MAIRE »

Concours

On souhaite initier un concours dans nos écoles primaires, au CPE ainsi qu’auprès de la population pour courir la chance de gagner l’un des dix barils de pluie.

Kraft Hockeyville, une mobilisation victorieuse

Saint-Boniface est la grande gagnante du concours pan canadien Hockeyville Kraft 2025. Ce succès est d’abord le vôtre. Merci au comité Les Irréductibles pour leur dévouement exceptionnel : madame Natacha Pilotte, monsieur Alexandre Gadoury, monsieur David Michel, monsieur Junior Tifo, madame Julie Lampron-Désaulniers et monsieur Patrick Richard. Merci aussi aux bénévoles, au comité de l’aréna, aux ambassadeurs, commanditaires et à tous les citoyens pour votre appui massif. Une résolution sera déposée pour souligner officiellement cette réussite collective.

Vandalisme à la FADOQ

Un acte de vandalisme a touché le local de la FADOQ. Grâce au système de sécurité, les équipements municipaux n’ont pas été touchés. Le dossier est suivi avec la Sûreté du Québec et les assureurs.

Corvée printanière, Héritage Carcajou

Rendez-vous le samedi 10 mai dès 8 h pour embellir le site avant la saison estivale. Tâches variées, ambiance conviviale.

Tournoi de hockey adulte

Bravo à messieurs David Michel, Alexandre Gadoury et leur équipe pour la réussite de la première édition du tournoi de hockey adulte à l’aréna. Un bel événement sportif et rassembleur.

Événements à venir

- 10 mai de 10 h à 16 h : Symposium de peinture à l’église
- 17 mai :
 - Heure du conte : 9 h 30 à 10 h 15 à la salle Roger-Lupien
 - Distribution d’arbres : 9 h à 12 h au pavillon Gilles-Bellemare
 - Atelier d’arts plastiques : 14 h à 16 h à la salle Roger-Lupien
 - Soirée fanfare, humour et poésie : 19 h à l’église
- 3 juin de 13 h 30 à 19 h 30 : Collecte de sang à l’aréna
- 7 juin :
 - Journée des petits entrepreneurs à l’école Sainte-Marie
 - Saint-Bo s’anime avec le Maire à l’aréna de Saint-Boniface
- 14 juin de 14 h à 16 h : Atelier d’arts plastiques 2^e édition
- 23 juin : Fête Nationale, détails à venir dans les prochaines semaines

SUITE « ITEM 4/MOT DU MAIRE »

Pour signaler une anomalie, une requête ou une plainte

Utilisez uniquement nos canaux officiels, téléphone au 819 535-3811 ou par courriel à info@saint-bo.ca. Les réseaux sociaux ne sont pas pris en compte pour des demandes d'intervention. Merci de votre vigilance. Merci à toutes et à tous pour votre engagement. Ensemble, faisons de Saint-Boniface un milieu de vie encore plus dynamique, durable et solidaire.

5. CORRESPONDANCE

Du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, accord du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

De la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, motion de félicitations pour la victoire de Kraft Hockeyville 2025.

6. FINANCES

Rés.25-82

6.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU : 2025-04-30

La Directrice générale & Greffière-trésorière dépose à cette séance du Conseil municipal la liste des comptes payés et à payer du 2025-04-30.

Il est résolu d'approuver la présente liste des comptes payés et à payer du 2025-04-30 et d'autoriser la Directrice générale & Greffière-trésorière à en effectuer le paiement. Le montant total étant de 732 624.22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.25-83

6.2 AUTORISATION DU PAIEMENT POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ (669 598 \$)

Il est proposé par le conseiller monsieur André Boucher et résolu que le Conseil municipal approuve le paiement au montant de 669 598 \$ réparti en deux (2) versements égaux au montant de 334 799 \$ chacun payable le 30 juin et 31 octobre 2025 pour les services de l'année 2025 de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.25-84

6.3 AJOUT À L'AVENANT NUMÉRO 01 DU CONTRAT (PLURITEC) POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROCESSUS DE DEMANDE DE PRIX (DEVIS) POUR L'INVESTIGATION ET L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE SUR LE SITE DU GLISSEMENT DE TERRAIN SUR CHEMIN BELLEVUE (3 750 \$ PLUS TAXES)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté à la séance du 6 mai 2025, une résolution *numéro 25-67* acceptant l'avenant **01** au contrat initial conclu avec la firme d'ingénierie Pluritec pour l'ajout de services professionnels supplémentaires pour la réalisation d'une nouvelle étude sur le site du glissement de terrain situé au chemin Bellevue ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de cette nouvelle étude nécessite une investigation géotechnique, des études de stabilisation ainsi que l'accompagnement d'un géotechnicien ;

SUITE « ITEM 6.3/AJOUT À L'AVENANT NUMÉRO 01 DU CONTRAT (PLURITEC) POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROCESSUS DE DEMANDE DE PRIX (DEVIS) POUR L'INVESTIGATION ET L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE SUR LE SITE DU GLISSEMENT DE TERRAIN SUR CHEMIN BELLEVUE (3 750 \$ PLUS TAXES) »

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale et le Conseil municipal jugent opportun de procéder à une demande de proposition de prix auprès de laboratoires spécialisés dans le but d'assurer la compétitivité et l'optimisation des coûts ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pluritec a transmis l'avenant numéro **02** pour des frais supplémentaires pour le processus de demandes de prix auprès de laboratoires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Arseneault et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal accepte l'avenant **02** de Pluritec, ajoutant des services pour la demande de prix auprès de laboratoires pour un mandat d'investigation géotechnique au montant de 3 750 \$, taxes applicables en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.25-85

6.4 OFFRE DE SERVICES (TECHNI-CONSULTANT) POUR DE L'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉLABORATION DU « BILAN STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE » (3 995 \$ PLUS TAXES)

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du bilan stratégie d'économie d'eau potable est de mesurer l'utilisation de l'eau potable au sein de la Municipalité et constitue la base de toute démarche d'économie d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation permet d'obtenir une aide majorée lors de projet dans le programme « *PRIMEAU 2023* » ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat inclut une formation sur les impacts des données à recueillir, des recommandations et bonnes pratiques avec l'opérateur de l'usine de traitement de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux, des propositions sont soumises pour améliorer le bilan ou corriger les écarts ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires sont admissibles au *TECQ 2024-2028* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Chantal Gélinas et résolu :

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels (n°00804) de la firme Techni-Consultant au coût de 3 995 \$, plus taxes applicables en sus, pour les services d'accompagnement pour la production du bilan annuel de la Stratégie d'économie d'eau potable 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

SUITE « ITEM 6/FINANCES »

Rés.25-86

6.5 OFFRE DE SERVICES POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS (PGA-EAU) – TECHNI-CONSULTANT (2 500 \$ PLUS TAXES)

ATTENDU QUE la Municipalité doit déposer un plan municipal de gestion des actifs en eau dans le cadre de ses obligations municipales ;

ATTENDU QUE le plan de gestion est une initiative gouvernementale visant à améliorer la gestion des infrastructures en eau ;

ATTENDU QUE la première étape consiste à s'engager dans la démarche PGA-EAU pour l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau d'ici le 31 décembre 2026 afin d'obtenir l'aide majorée dans le programme « *PRIMEAU 2023* » ;

ATTENDU QUE les honoraires sont admissibles à la programmation du *TECQ 2024-2028* (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) ;

ATTENDU QUE l'offre de services numéro 00708 de la firme Techni-Consultant comprend :

- Rencontrer la direction et les différents intervenants pour définir les besoins et attentes ;
- Analyser les intrants et études antérieures ;
- Projet de résolution personnalisé précisant l'engagement ;
- Élaboration du rapport expliquant la démarche ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Arseneault et résolu que le Conseil municipal accepte l'offre de services de Techni-Consultant pour réaliser un rapport expliquant la démarche de gestion des actifs municipaux en eau qui constitue un engagement à réaliser le plan de gestion au montant de 2 500 \$, plus taxes applicables en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.25-87

6.6 AUTORISATION DE PROCÉDER À DES TRAVAUX DE CONSOLIDATION DES INFRASTRUCTURES DES TERRAINS DE BALLE MARCEL JOBIN ET DE SOCCER POUR UN MONTANT D'ENVIRON 16 700 \$ PLUS TAXES

Il est proposé par le conseiller monsieur André Boucher et résolu que le Conseil municipal autorise la réfection de la clôture ainsi que du terrain de balle Marcel Jobin et, pour un enjeu de sécurité, l'installation d'une clôture sur poteaux existants sur le terrain de soccer pour un montant approximatif total de 16 700 \$, plus taxes applicables en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.25-88

6.7 OFFRE DE SERVICES (3 ANS) – RÉSEAU BIBLIO

CONSIDÉRANT QUE le 17 mars, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) avisait le Réseau Biblio qu'il ne serait plus subventionné pour soutenir la bibliothèque, ayant une population dépassant 5 000 résidents depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le passage au statut autonome, la Municipalité peut poursuivre son adhésion en tant que membre associé de son Réseau Biblio afin de bénéficier de la même gamme de services ;

SUITE « ITEM 6.7/OFFRE DE SERVICES (3 ANS) – RÉSEAU BIBLIO »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficiera d'une aide financière lors d'achat de livres pour sa collection locale ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'avis du *MCC* de ne plus subventionner Réseau Biblio à compter du 1^{er} avril 2025, les termes de la convention de service en cours seront honorés jusqu'au 31 décembre de la présente année civile ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère madame Chantal Gélinas et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Boniface souhaite poursuivre le développement de la bibliothèque avec dépôt de collection et accepte l'entente de service de Réseau Biblio qui couvre une période de trois (3) ans et qui se détaille comme suit :

QU'à compter du 1^{er} janvier 2026, le coût d'adhésion sera de 36 499.94 \$ taxes applicables en sus et indexé annuellement à l'Indice d'ensemble des prix à la consommation (IPC Canada) ;

QUE la Municipalité peut réévaluer son choix chaque année sans incidence financière ;

QUE le Maire et la Directrice générale soit et sont autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.25-89

6.8 QUOTE-PART 2025 – SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ (RTCS) SERVICE COLLECTIF SPÉCIAL POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Il est proposé par la conseillère madame Louise Fay et résolu que le Conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité au service spécial de transport adapté pour personnes handicapées pour l'année 2025 au coût d'une quote-part de 19 163 \$. Ce montant dont le paiement a été approuvé à la liste des comptes payés et à payer *numéro 2025-02-27* et versé à la Régie de transport en commun de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.25-90

6.9 RÉOLUTION PROGRAMMATION DE TRAVAUX NUMÉRO DE VERSION N 1 (TECQ 2024-2028) – PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028* ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Arseneault et résolu :

**SUITE « ITEM 6.9/RÉSOLUTION PROGRAMMATION DE TRAVAUX
NUMÉRO VERSION N °1 (TECQ 2024-2028) – PROGRAMME DE
TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D’EAU ET COLLECTIVES
DU QUÉBEC »**

QUE la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux **n° de version 1** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

QUE la Municipalité s’engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement ;

QUE la Municipalité s’engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l’ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.25-91

**6.10 RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE
LA MRC DE MASKINONGÉ – APPROBATION DU RÈGLEMENT
D’EMPRUNT #2025-019 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN
EMPRUNT DE 550 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT D’UNE UNITÉ
D’URGENCE ET D’UN AUTOBUS VÉHICULE #614**

CONSIDÉRANT QUE le Régie de services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé doit procéder au remplacement d’une unité d’urgence et d’un autobus véhicule ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie n’a pas les fonds nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Régie a adopté le Règlement #2025-019 décrétant un emprunt et une dépense de 550 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est transmis pour approbation aux Municipalités ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller monsieur André Boucher et résolu que le Conseil municipal approuve le Règlement d’emprunt numéro 2025-019 décrétant des dépenses et un emprunt de 550 000 \$ de la Régie des services de sécurité incendie regroupés (RSSIR) de la MRC Maskinongé pour l’acquisition d’un véhicule de type unité d’urgence de Charette et le véhicule type autobus à Saint-Boniface.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

7. ADMINISTRATION ET GREFFE

7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #590 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #418 CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE

La conseillère madame Louise Fay donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou à une séance subséquente, le Conseil municipal prendra en considération et adoptera le Règlement #590 modifiant le Règlement #418 concernant la prévention incendie et dépose ledit règlement.

Rés.25-92

7.2 NOMINATION DE MONSIEUR GÉRALD JOSEPH AU POSTE DE DIRECTEUR DES FINANCES

ATTENDU QUE le Conseil municipal a procédé à l'embauche de monsieur Gérald Joseph à titre de Greffier-trésorier adjoint à la séance du 3 septembre 2024 ;

ATTENDU QUE lors de son embauche, il a été convenu que monsieur Joseph serait nommé à la Direction des finances au moment du départ à la retraite de la Directrice des finances ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Arseneault et résolu :

QUE le Conseil municipal procède à la nomination de monsieur Gérald Joseph au poste de Directeur des finances, en plus de ses fonctions à titre de Greffier-trésorier adjoint, et ce, selon les conditions établies lors de son embauche ;

QUE le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Boniface le contrat de travail de monsieur Joseph.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.25-93

7.3 AJOUT D'UN SIGNATAIRE AU COMPTE BANCAIRE – DIRECTEUR DES FINANCES

CONSIDÉRANT la prise de vacances de la Greffière-trésorière en période estivale ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la Directrice des finances, madame Sylvie Gélinas ;

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Gérald Joseph au poste de Directeur des finances et Greffier-trésorier adjoint ;

CONSIDÉRANT QUE le Greffier-trésorier adjoint agit à titre de remplaçant en l'absence de la Greffière-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Arseneault et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le nom de madame Sylvie Gélinas soit retiré des personnes signataires autorisées au compte bancaire de la Municipalité ;

SUITE « ITEM 7.3/AJOUT D'UN SIGNATAIRE AU COMPTE BANCAIRE – DIRECTEUR DES FINANCES »

QUE monsieur Gérald Joseph, Directeur des finances et Greffier-trésorier adjoint de la Municipalité, soit et est autorisé en l'absence de la Greffière-trésorière, à signer les chèques du compte bancaire de la Municipalité de Saint-Boniface.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.25-94

7.4 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À ACQUÉRIR LES INFRASTRUCTURES DU PROJET DÉVELOPPEMENT COIN CHEMIN DU LAC ET BOULEVARD TRUDEL-OUEST (EXTENSION RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Boniface a été saisie d'une demande de l'entreprise 9466-7409 Québec Inc. (Luzzo Construction) concernant un engagement à acquérir l'extension du réseau de distribution de l'eau potable sur le boulevard Trudel-Ouest à partir de l'intersection chemin du Lac/boulevard Trudel-Ouest pour la construction de bâtiments résidentiels ;

CONSIDÉRANT la déclaration de conformité produite au même ministère concernant ces travaux nécessite un engagement de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet s'engage à réaliser les travaux d'extension des réseaux conformément aux plans et devis produits par l'ingénieur chargé du dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur André Boucher et résolu ce qui suit, à savoir :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

QUE la Municipalité de Saint-Boniface s'engage à acquérir les infrastructures relatives à l'extension du réseau de distribution de l'eau potable sur le boulevard Trudel-Ouest, conditionnellement aux approbations requises et à la conformité des travaux et à leur inspection une fois les travaux complétés, selon les exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

7.5 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE REGISTRE – RÈGLEMENT #584 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #337 (SECTEUR INTERSECTION RUE PRINCIPALE ET CHEMIN BELLEVUE)

La Directrice générale & Greffière-trésorière procède au dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement concernant le Règlement #584 modifiant le Règlement de zonage #337 afin de créer la nouvelle zone 350 à partir d'une portion de la zone 329 pour y permettre des habitations d'un maximum de 4 logements.

Elle y atteste que :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de **128**.

Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de **24**.

Le nombre de demandes faites a été de **43**.

SUITE « ITEM 7/ADMINISTRATION ET GREFFE »

Rés.25-95

7.6 RÉSOLUTION À LA SUITE DU RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE – RÈGLEMENT #584 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #337 (SECTEUR INTERSECTION RUE PRINCIPALE ET CHEMIN BELLEVUE)

ATTENDU l'adoption du deuxième projet de Règlement #584 à la séance ordinaire du 4 février 2025 ;

ATTENDU la convocation au registre des personnes habiles à voter tenue le 29 avril 2025 ;

ATTENDU QUE le nombre requis de demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 24 ;

ATTENDU QUE le nombre de signatures apposées fût de 43 ;

ATTENDU les coûts reliés à la tenue d'un scrutin référendaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur André Boucher et résolu :

QUE le Conseil municipal renonce à la tenue d'un scrutin référendaire ;

QUE le Conseil municipal retire le Règlement #584 modifiant le Règlement de zonage #337 afin de créer la nouvelle zone 350 à partir d'une portion de la zone 329 pour y permettre des habitations d'un maximum de 4 logements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

8. AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Rés.25-96

8.1 RESPONSABLE DES COURS D'EAU ET DE LA GESTION DES CASTORS – DIRECTEUR EN PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Boniface a conclu une entente avec la MRC de Maskinongé qui confie aux municipalités du territoire de la MRC de Maskinongé certaines responsabilités à l'égard des cours d'eau et prévoit les modalités de son application, en vertu des dispositions de l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, 2005, c-6)* ;

ATTENDU QUE les ouvrages érigés par les castors peuvent constituer des obstructions représentant une menace pour la sécurité des personnes ou l'intégrité des biens ;

ATTENDU QUE le retrait d'un barrage de castor présentant un risque peut nécessiter l'obtention d'une autorisation de la Municipalité et d'un permis émis par le ministère responsable de l'application de la Loi sur la mise en valeur de la faune ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une personne désignée pour l'application de la Politique sur la gestion des cours d'eau de la MRC de Maskinongé ainsi que la gestion des castors ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Louise Fay et résolu :

SUITE « ITEM 8.1/RESPONSABLE DES COURS D'EAU ET DE LA GESTION DES CASTORS – DIRECTEUR EN PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT »

QUE monsieur Mario Dion, Directeur en planification et aménagement soit désigné personne responsable de l'application de la Politique des cours d'eau de la MRC de Maskinongé ainsi que la gestion des castors sur le territoire de la Municipalité de Saint-Boniface ;

QUE la présente résolution abroge toutes résolutions antérieures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

9. LOISIRS ET CULTURE

Rés.25-97

9.1 PROJET PARC LINÉAIRE

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc linéaire 2019 visait la création de deux tronçons de pistes multifonctionnelles totalisant 2,7 km afin de favoriser les déplacements actifs, améliorer la sécurité des usagers et offrir un lien cyclable structurant entre différents secteurs de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le financement initial du projet incluait une subvention de 210 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (TAPU), ainsi qu'un engagement financier de 105 000 \$ provenant du Grand Mouvement Desjardins ;

CONSIDÉRANT QUE le financement accordé s'avère aujourd'hui insuffisant en raison de la mauvaise évaluation initiale des coûts du projet et de l'absence d'analyse environnementale complète lors du dépôt initial ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux obstacles environnementaux ont été identifiés depuis (milieux humides, zones d'éboulement, traversée de zones agricoles), ce qui a forcé la modification de tracé initial et engendré des complications techniques majeures ;

CONSIDÉRANT l'augmentation importante des coûts de réalisation depuis 2019, notamment en raison de l'inflation, du coût des matériaux, de la rareté de la main-d'œuvre et des nouvelles exigences environnementales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur André Boucher et résolu que le Conseil municipal renonce officiellement à la réalisation du projet de Parc linéaire 2019 et mandate la Direction générale afin de transmettre un avis en ce sens aux ministères concernés ;

QUE la Municipalité s'engage également à rembourser le MTMD, sans les intérêts, pour le montant du premier versement obtenu en 2020, soit 168 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.25-98

9.2 DEMANDE D'AUTORISATION BARRAGE ROUTIER (31 MAI) – CLUB OPTIMISTE DE SAINT-BONIFACE

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Arseneault et résolu que le Conseil municipal autorise le Club Optimiste à faire un barrage routier le 31 mai 2025 à l'intersection du boulevard Trudel-Ouest et rue Principale afin d'amasser des dons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

SUITE « ITEM 9/LOISIRS ET CULTURE »

Rés.25-99

9.3 DEMANDE DE SOUTIEN TECHNIQUE AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ LORS DE L'ÉVÉNEMENT DE LA COURSE DES DEMOIS'AILES (INSTALLATION DE CÔNES, BARRIÈRES ET FERMETURE DE RUES)

Il est proposé par la conseillère madame Chantal Gélinas et résolu que le Conseil municipal autorise le prêt de main-d'œuvre, de véhicules et d'équipements municipaux lors de l'événement de la course qui se tiendra le 14 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.25-100

9.4 RÉSOLUTION POUR LE SOUTIEN AU MAINTIEN DES DEUX GYMNASES À L'ÉCOLE SAINTE-MARIE

ATTENDU QU'une rencontre tenue le 28 avril 2025 entre la Municipalité, le Centre de services scolaires de l'Énergie et le comité citoyen a confirmé l'ouverture à collaborer pour préserver le gymnase actuel, malgré les exigences du ministère de l'Éducation ;

ATTENDU QUE le projet de reconstruction prévoit la disparition du gymnase double, réduisant l'espace pour les activités scolaires et communautaires ;

ATTENDU QUE les gymnases accueillant chaque année des activités sportives adultes, des camps de jeunesse, des tournois RSEQ, des séances d'initiation, ainsi que de nombreux événements communautaires ;

ATTENDU QUE le maintien de deux gymnases, combiné à l'ajout d'espaces polyvalents, représenterait un coût supplémentaire estimé à 2 M\$;

ATTENDU QUE la Municipalité, l'école Sainte-Marie et le Centre de services scolaire souhaitent évaluer ensemble les options de financement et assurer un suivi rigoureux ;

ATTENDU QUE cette infrastructure est un levier essentiel de développement scolaire, communautaire et sportif à Saint-Boniface ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Arseneault et résolu :

QUE la Municipalité collabore avec le Centre de services scolaire pour identifier rapidement les sources de financement disponibles, dont les subventions ;

QUE la Municipalité analyse toutes les avenues d'appui pour préserver les deux gymnases ;

QUE ces démarches soient réalisées sans retarder les échéanciers de travaux ;

QU'un comité de suivi soit mis en place avec le Centre de services scolaire pour coordonner les actions ;

QUE la Municipalité informe la population de l'avancement du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.25-101

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ –
RÉSOLUTION POUR L’ACCEPTATION DU PRINCIPE DE LA
RÉALISATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA
STRUCTURE P-07371A (PONT) SUR LE CHEMIN DU LAC-DES-ÎLES
AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE MACHICHE

CONSIDÉRANT QUE la structure P-007371A situé sur le chemin du Lac-des-Îles au-dessus de la rivière Machiche dans la Municipalité de Saint-Boniface présente des défauts et que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) souhaite procéder à son remplacement ;

CONSIDÉRANT QU’une rencontre entre le ministère et la Municipalité de Saint-Boniface a eu lieu le 1^{er} avril dans le but d’informer la Municipalité de l’état d’avancement du projet ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il a été question que la circulation soit maintenue en alternance via un chemin de déviation d’une largeur de 5 m pour une durée approximative de 8 semaines et que la durée totale des travaux est d’une durée approximative de 14 semaines ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, le ministère a informé la Municipalité que le nouveau pont aura une largeur carrossable totale de 6,7 m ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, le ministère a informé la Municipalité que le nouveau pont n’aura pas de restriction de charge ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Louise Fay et résolu ce qui suit :

QUE la Municipalité accepte le principe de réalisation des travaux de remplacement du P-07371A tel que présenté à la réunion du 1^{er} avril 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.25-102

10.2 **SOUMISSIONS – LIGNAGE DE RUES**

Soumissionnaires	Montant avec taxes
9254-8783 Québec Inc. (Lignes Maska)	29 462.63 \$
A-1 lignes Jaunes	22 011.68 \$

ACCEPTATION – SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics a procédé à une demande de prix auprès de deux entreprises pour le lignage de rues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur André Boucher et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la compagnie A-1 lignes Jaunes au montant de 22 011.38 \$ incluant les taxes, pour le lignage de rues sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

11. **VARIA**

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : 20 h 00

Fin : 20 h 30

Rés.25-103

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Tous les points à l’ordre du jour étant tous épurés.

Il est proposé par le conseiller monsieur André Boucher et résolu que cette séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Maire

Directrice générale & Greffière-trésorière